Les critères intervenant pour le jugement des offres sont détaillés ci-dessous. La note est calculée sur 100 points répartis de la façon suivante :

Pondération	Prix		Valeur technique					Critères RSE
	Cotisation	Indexation	Priorité des textes	Etendue des garanties	Montant des franchises	Montant des garanties	Gestion	
	45	**5**	**5**	**10**	**10**	**10**	**10**	**5**

Appréciation des critères

Cotisation :

L'offre du candidat moins disant aura la note maximale, les autres offres étant notées au prorata du montant de leur offre par rapport à l'offre du candidat moins disant.
Exemple : calcul de la note Nx de l'offre n°x, soit Nx = note maximale x My/Mx avec Mx : offre concernée et My : offre du moins disant.

Indexation de la cotisation :

La note sera attribuée de la façon suivante, à partir de l'évolution constatée de l'indice applicable à la garantie principale de la solution de base sur les dernières années clôturées (valeur moyenne de l'indice sur l'année 2025 par rapport à 2022, divisé par 3) :

Variation moyenne de l'indice :	Absence d'indexation	≤ 1%	> 1 % et ≤ 2 %	> 2 % et ≤ 3 %	> 3 % et ≤ 4 %	> 4 %
Nombre de points :	5	4	3	2	1	0

Priorité des textes :

Note est attribuée selon la case cochée dans la zone « pyramide des textes applicables » de la fiche de réserves :

Case cochée :	Cases n°1	Case n°2	Case n°3
Nombre de points :	5	3	0

Etendue des garanties :

La note est attribuée en fonction de l'étendue des garanties proposées par le candidat par rapport aux demandes formulées dans le C.C.P., avec le barème suivant sur lequel sera appliqué un coefficient de 2 pour être porté à 10 (ou coefficient de 4 sur la note est sur 20) :

5	***Conforme** : toutes les garanties demandées sont proposées et les clauses du C.C.P. très majoritairement respectées. La couverture proposée est conforme aux demandes.*
4	***Etendue** : la couverture proposée est très proche des demandes et majoritairement conforme aux dispositions du C.C.P. Les écarts avec les demandes sont limités.*
3	***Satisfaisante** : la couverture respecte globalement les demandes, le soumissionnaire proposant une couverture de bon niveau qui comporte cependant des restrictions dont la portée reste limitée.*
2	***Limitée** : la couverture proposée comporte des restrictions marquées (biens assurés, garanties accordées, modalités d'indemnisation…).*
1	***Très limitée** : la couverture proposée est en net retrait tant sur les garanties apportées que sur l'acceptation des dispositions du C.C.P. Des restrictions importantes aux demandes sont imposées.*

Montant des Franchises :

La note est attribuée en fonction de l'impact des modifications apportées par le candidat sur le système de franchise demandé par le C.C.P., avec le barème suivant sur lequel sera appliqué un coefficient de 2 pour être porté à 10 :

5	***Conforme** : franchises très majoritairement conformes aux demandes.*
4	***Très favorable** : modification très limitée du système de franchise (par exemple ajout d'une franchise sur une garantie accessoire).*
3	***Favorable** : système de franchise globalement respecté avec mise en place de franchises annexes.*
2	***Aggravé** : système de franchise aménagé avec par exemple la mise en place d'au moins une franchise élevée sur une garantie annexe ou d'une augmentation de la franchise générale.*
1	***Très aggravé** : système de franchise fortement modifié avec par exemple une hausse très marquée de la franchise générale et / ou la mise en place de franchises annexes très élevées.*

Montant des garanties :

La note est attribuée en fonction de l'impact des modifications apportées par le candidat sur les montants des garanties demandées par le C.C.P., avec le barème suivant sur lequel sera appliqué un coefficient de 2 pour être porté à 10 :

5	***Conforme** : les montants sont totalement conformes aux demandes*
4	***Très favorable** : réduction très limitée du montant des garanties demandées (limitation applicable à certains postes de frais, sous limitation de garanties annexes…).*
3	***Favorable** : les montants demandés sont globalement respectés, sans modification significative.*
2	***Limité** : diverses restrictions avec certaines limitations significatives appliquées sans modification de la limite de garantie principale.*
1	***Très limité :** modification de la garantie principale et / ou diminution significative de plusieurs montants.*

Gestion :

Pour 5 points : Réponses apportées au document annexe « Fiche de gestion », dûment rempli par le candidat – la réponse à la fiche de gestion est obligatoire sous peine d'irrégularité de l'offre.

La note est attribuée selon le barème ci-dessous avec le barème suivant :

5	***Réponses très satisfaisantes et très complètes**. Réponses très majoritairement positives, toutes les zones de réponse libre sont particulièrement détaillées, les prestations accordées très complètes.*
4	***Réponses satisfaisantes et complètes**. Réponses très cohérentes et homogènes, quelques aspects annexes non proposés ou non détaillés.*
3	***Réponses Satisfaisantes**. Ensemble proposé cohérent apportant un accompagnement de gestion globalement favorable. Plusieurs réponses sont négatives ou certaines zones ne sont pas détaillées.*
2	***Réponses limitées**. Nombreuses réponses négatives ou imprécises proposant un accompagnement assez limité.*
1	***Réponses majoritairement négatives**. Les réponses sont majoritairement négatives ou imprécises traduisant un accompagnement très limité.*

Pour 5 points : Documents de présentation des modalités de gestion et des services associés à l'offre qu'aura joints le candidat. Lorsqu'aucun document n'est transmis, même de façon succincte, l'offre sera irrégulière.

La note est attribuée selon le barème ci-dessous avec le barème suivant :

5	***Très satisfaisant et très complet** : le mémoire comporte les éléments suivants :* *- mémoire de gestion spécifique au risque* *- organisation, interlocuteurs et leurs coordonnées,* *- procédures de gestion du contrat et des sinistres,* *- délais d'exécution des tâches de gestion du contrat et des sinistres,* *- formation et prévention,* *- éléments de sinistralité communicables à l'assuré,* *- extranet et ses fonctionnalités,* *- accompagnement en cas de sinistre.*
4	***Satisfaisant et complet** : mémoire de gestion spécifique au risque. Quelques éléments mentionnés ci-dessus ne sont pas présentés, lesquels présentent une portée très limitée quant à la qualité globale de la gestion.*
3	***Satisfaisant** : mémoire de gestion spécifique au risque. La majorité des éléments mentionnés ci-dessus sont présentés proposant une offre de gestion cohérente.*
2	***Limité** : mémoire de gestion non spécifique au risque présentant cependant la majorité des éléments de gestion attendus, ou mémoire spécifique mais qui ne présente que quelques-uns des éléments attendus.*
1	***Très limité** : mémoire de gestion non spécifique au risque. La plupart des éléments mentionnés ci-dessus ne sont pas présentés.*

Critères RSE :

La note est attribuée en fonction des réponses apportées par le candidat aux demandes formulées dans l'annexe n° 4 « RSE » jointe à l'acte d'engagement.
Dans le cadre d'une offre en groupement, les critères sont analysés au niveau du groupement à partir des réponses apportées par chaque opérateur économique candidat (candidat individuel, membre du groupement, mandataire…). L'absence de réponse à un critère par un opérateur économique candidat entraine la note de zéro pour le critère.

1 point est attribué par critère traité dans l'annexe :

1	*Réponse très favorable et argumentée*
0.5	*Réponse assez favorable et / ou peu argumentée*
0	*Réponse défavorable et / ou non argumentée*

Les points sont totalisés et la pondération (tableau pondération) mentionnée ci-dessus est appliquée. Un arrondi sans décimale est effectué.
En cas de renvoi général à une présentation RSE fournie par le candidat, la note de 0 est attribuée.
En cas d'absence de réponse à l'annexe ou de fourniture d'éléments RSE (annexe RSE, présentation RSE…), l'offre sera considérée comme irrégulière.